

# L'urgence de **traiter** la question de **la pauvreté**

**La pauvreté progresse, en France, à un rythme inquiétant. Les inégalités s'accroissent et minent notre pacte social. Alors que les chômeurs et les personnes inactives sont les plus touchées, travailler ne protège plus de la pauvreté. Pour la CFDT, il est urgent de construire une politique volontariste qui mette fin à une logique de contrôle et de sanction, et favorise l'accompagnement et l'émancipation.**

Lydie NICOL, secrétaire nationale de la CFDT,  
responsable de la politique d'insertion et de lutte contre la pauvreté

**L**a pauvreté ne cesse de progresser en France, pour atteindre des niveaux très inquiétants. En 2023, selon les chiffres de l'Insee, 15,4 % de la population française, soit 9,8 millions de personnes, vivait en dessous du seuil de pauvreté, un niveau jamais atteint depuis trente ans<sup>(1)</sup>. Dans le même temps, les inégalités ont continué de croître et le fossé de se creuser entre les plus riches et les plus pauvres. Pour la CFDT, ces inégalités et cette pauvreté qui augmentent sont la conséquence directe de politiques menées ces dernières années : minima sociaux non revalorisés, politiques fiscales qui favorisent les plus riches, réforme de l'assurance chômage mais aussi politiques qui affaiblissent le dialogue social et les capacités de négociation des équipes syndicales dans les entreprises et administrations. La volonté de tailler dans les dépenses sociales se fait au détriment des plus précaires, en diminuant les aides sociales et les revenus de remplacement.

## **Travailler ne protège pas de la pauvreté**

Les chiffres de l'Insee montrent que la pauvreté monétaire touche en premier lieu les chômeurs (36,1 %) et les personnes inactives (37,3 %), dont les étudiants, conséquences directes de la succession des réformes de l'assurance chômage<sup>(2)</sup>. Ces réformes qui ont provoqué une baisse du montant et de la durée de l'allocation d'assurance chômage ont été réalisées

« La pauvreté ne cesse de progresser en France, pour atteindre des niveaux très inquiétants. En 2023, selon les chiffres de l'Insee, 15,4 % de la population française, soit 9,8 millions de personnes, vivait en dessous du seuil de pauvreté, un niveau jamais atteint depuis trente ans. »

contre l'avis des organisations syndicales. Par ailleurs 6,6 % des salariés et 19,2 % des travailleurs indépendants vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2023. Les inégalités continuent de s'accroître : 20 % des personnes les plus aisées perçoivent une somme des niveaux de vie<sup>(3)</sup> 4,53 fois plus élevée que les 20 % des personnes les plus modestes. La baisse de qualité des emplois proposés est également en cause : l'essor du temps partiel contraint, la multiplication des micro-emplois mal rémunérés, la succession des contrats courts renforcent la précarité de l'emploi et ont des effets négatifs sur la rémunération. Pour la CFDT, il est essentiel de redonner le pouvoir de vivre et de vivre dignement

de son travail. Cela doit passer par une revalorisation salariale et de véritables politiques salariales tout au long de la carrière, que ce soit dans le secteur public ou privé, la reconnaissance des compétences mobilisées, la garantie d'une plus juste rémunération et d'un partage équitable de la valeur créée dans l'entreprise et sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Enfin, il est essentiel d'agir aussi sur les dépenses contraintes pour lutter contre les situations de pauvreté au travail. Pour la CFDT, l'enjeu principal n'est pas uniquement la question du Smic mais bien la revalorisation des salaires, des grilles indiciaires et l'évolution des carrières. Elles doivent s'appuyer sur une plus juste rétribution du travail fourni, en redonnant du sens aux systèmes salariaux dans les branches, entreprises et administrations, et en les articulant à des systèmes de classification qui tiennent compte des compétences mobilisées. Des obligations légales existent qui ne sont assorties d'aucunes contraintes en cas de non-respect. C'est un grand moteur d'immobilisme qui fonctionne au détriment des salariées et salariés.

## **Carrière des femmes : les injustices perdurent**

Les femmes sont particulièrement exposées à la pauvreté. Selon l'Insee, en 2019, le revenu salarial des femmes reste inférieur en moyenne de 22 % à celui des hommes<sup>(4)</sup>. A l'arrivée des enfants, les femmes sont toujours plus nombreuses



© JUNO412, LICENCE PIXABAY

*La précarité économique est un obstacle majeur dans la vie des jeunes « NEET ». Pour beaucoup, cela s'ajoute à des difficultés déjà lourdes : ruptures familiales, logement instable, manque d'expérience ou absence d'opportunités d'emploi. Cette précarité génère angoisse, dévalorisation, perte de confiance, et aggrave d'autres problématiques comme la santé mentale ou l'isolement.*

du principe « rémunération égale pour un travail de valeur égale » ; la reconnaissance et la valorisation des compétences des métiers majoritairement occupés par des femmes, dans le cadre des classifications ; un accès égal à la formation professionnelle et qualifiante ; la prise en compte de l'organisation du travail, de l'articulation des temps de vie et notamment des effets du temps partiel ; la prise en compte des spécificités physiologiques du corps féminin dans les pratiques, l'enseignement et la recherche, et la prévention genrée de l'exposition aux risques professionnels ; la reconnaissance de la pénibilité au travail des métiers majoritairement occupés par des femmes ; la prévention et la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et ce, particulièrement au travail (prévention, sensibilisation, formation, dispositif de signalement) ; une parentalité mieux partagée qui ne pèse plus uniquement sur la carrière des femmes.

### **Sécuriser l'avenir professionnel des jeunes**

Selon l'Observatoire des inégalités, le taux de pauvreté atteint 10 % chez les 18-29 ans, soit le double de celui des plus de 65 ans. En comptant les moins de 18 ans et les jeunes adultes, on constate que 45 % des personnes pauvres ont moins de 30 ans<sup>(6)</sup>. Trait structurel du marché du travail en France, les jeunes de moins de 25 ans sont surreprésentés dans les emplois précaires. Ils sont seulement 42 % à occuper

que les hommes à interrompre leur activité ou à réduire leur temps de travail. Elles subissent aussi beaucoup plus fréquemment les temps partiels non choisis. En 2020, les femmes qui travaillent sont trois fois plus souvent à temps partiel que les hommes. Concernant la mixité des métiers, là encore, les femmes sont pénalisées par le fait d'accéder à des postes moins payés mais aussi de travailler dans des secteurs moins rémunérateurs. Ces inégalités de carrière se renforcent au moment de la retraite. Les femmes partent

à la retraite en moyenne un an plus tard que les hommes, et leurs pensions sont inférieures.

Selon l'Observatoire des inégalités, 8,4 % des femmes sont pauvres contre 7,8 % des hommes, mais l'écart serait plus important si les revenus individuels des femmes, et pas ceux à l'échelle des ménages, étaient pris en compte. Parmi les mères à la tête d'une famille monoparentale, un tiers vit sous le seuil de pauvreté<sup>(5)</sup>.

Sur l'ensemble de ces points, la CFDT revendique un accès égalitaire à l'emploi, c'est-à-dire à toutes et tous, pour tous les types d'emploi ; la mise en œuvre effective

**« Selon l'Observatoire des inégalités, le taux de pauvreté atteint 10 % chez les 18-29 ans, soit le double de celui des plus de 65 ans. En comptant les moins de 18 ans et les jeunes adultes, on constate que 45 % des personnes pauvres ont moins de 30 ans. »**

(1) [www.insee.fr/fr/statistiques/8612540?sommaire=8612596](http://www.insee.fr/fr/statistiques/8612540?sommaire=8612596).

(2) [www.insee.fr/fr/statistiques/5759045](http://www.insee.fr/fr/statistiques/5759045).

(3) Total des niveaux de vie des individus d'un ensemble donné (par exemple une population, une commune, un pays).

(4) [www.insee.fr/fr/statistiques/6047789?sommaire=6047805](http://www.insee.fr/fr/statistiques/6047789?sommaire=6047805).

(5) [www.inegalites.fr/Inegalites-entre-les-femmes-et-les-hommes-notre-tableau-de-bord](http://www.inegalites.fr/Inegalites-entre-les-femmes-et-les-hommes-notre-tableau-de-bord).

(6) [www.inegalites.fr/La-pauvrete-selon-l-age](http://www.inegalites.fr/La-pauvrete-selon-l-age).

un CDI (contre 76 % pour les 25 ans ou plus) et sont donc beaucoup plus souvent en CDD (notamment de courte durée) et en intérim (24 % pour ces deux types de contrat, contre 5 à 7 % pour les 25 ans et plus); 29 % des jeunes sont en alternance ou en stage, de durées très variables. Si la pluriactivité se développe notamment par les jeunes, l'intégration dans une trajectoire d'emploi stable et de bonne qualité reste un enjeu majeur pour accéder à une autonomie durable.

Sur ces points, la CFDT revendique une cotisation dégressive des cotisations patronales d'assurance chômage en fonction de la durée dans l'emploi, pour lutter contre le recours abusif aux contrats de courte et très courte durée. Par ailleurs, les réformes gouvernementales de la réglementation chômage depuis 2020 pénalisent particulièrement les personnes en contrats courts, donc les jeunes<sup>(7)</sup>.

Nous avons très récemment réalisé une enquête sur les conditions de vie des jeunes en recherche de parcours (« ni en emploi, ni en études, ni en formation » – les « NEET »). Elle met en lumière leur précarité économique, leur manque d'information sur les dispositifs, la non-prise en charge de leur santé mentale, leur défiance envers les institutions et un rapport au travail ambivalent. Ainsi, 78 % des jeunes interrogés déclarent ne pas avoir accès à un revenu stable; 45 % ont un revenu régulier, mais constitué de petits boulots non déclarés; 52 % indiquent que le soutien qui leur serait utile consisterait en une aide financière; 47 % voient le monde du travail comme une nécessité pour vivre.

La précarité économique apparaît comme un obstacle majeur dans la vie des jeunes NEET. Pour beaucoup, l'absence de revenus réguliers s'ajoute à des difficultés déjà lourdes : ruptures familiales, logement instable, manque d'expérience ou absence d'opportunités d'emploi.

Cette situation dure parfois plus d'un an, créant un cercle sans fin : sans ressources, il est difficile de se déplacer, d'accéder à une formation, de chercher un emploi ou tout simplement de répondre à ses besoins essentiels. Au-delà, cette précarité génère angoisse, dévalorisation, perte de confiance, et aggrave d'autres problématiques comme la santé mentale ou l'isolement.

Pour la CFDT, il est nécessaire de construire une politique globale, simple et universelle, qui soit une politique d'investis-

**« Les personnes victimes de pauvreté sont souvent les catégories les plus stigmatisées, sur lesquelles continuent de s'inscrire des préjugés ou des stigmates qui vont permettre de justifier la diminution des aides ou le déni de droits. Il est donc nécessaire de renforcer la participation, la citoyenneté pleine et entière de toutes et tous, et notamment des plus fragiles. »**

tissement durable, dans laquelle toutes les jeunes se sentent considérées. Il s'agit aussi d'un enjeu économique : construire un accompagnement global vers un emploi de qualité, de la fin de la scolarité à l'entrée dans un emploi stable. Cela oblige à repenser les passerelles entre l'orientation scolaire et l'insertion professionnelle, mais également à revaloriser un certain nombre de métiers dont on sait déjà qu'ils entraînent de faibles perspectives et une faible reconnaissance du travail.

### **Des politiques qui renforcent la pauvreté**

La CFDT s'est associée à la campagne d'ATD Quart monde contre la maltraitance institutionnelle qui touche plus particulièrement les personnes en situation de pauvreté<sup>(8)</sup>. La maltraitance institutionnelle est définie par ATD Quart monde comme « *l'ensemble des traitements inadaptes ou violents liés aux fonctionnements des institutions, portant atteinte aux droits et à la dignité des personnes* » : démarches administratives trop complexes, manque d'accompagnement humain, conditions humiliantes ou sanctions. L'association propose, pour sortir de ce cercle vicieux, de changer les pratiques des institutions, lutter contre la déshumanisation administrative, reconnaître et écouter les personnes concernées, former les professionnels, garantir l'accès effectif aux

droits et évaluer les institutions autrement. La CFDT s'est mobilisée contre le décret sanction RSA qui illustre cette forme de contrôle et de maltraitance. La loi « Pour le plein emploi », votée en décembre 2023, a introduit des règles qui rapprochent le RSA du statut de demandeur d'emploi, obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cela inclut l'inscription automatique des allocataires du RSA à France Travail, la signature d'un contrat d'engagement avec des obligations d'activité, mais également des sanctions allant jusqu'à la suspension ou suppression du RSA ou de l'allocation chômage, en cas de manquement auxdites obligations<sup>(9)</sup>.

Nous avons vivement dénoncé ces mesures, estimant qu'elles transforment l'accompagnement en logique de contrôle et de sanction, plutôt que de soutien. Selon la CFDT, ces sanctions fragilisent des personnes déjà en difficulté. Il s'agit là d'une logique punitive qui s'écarte de l'accompagnement social<sup>(10)</sup>.

### **Faire vivre la citoyenneté et la démocratie**

Pour lutter efficacement contre la pauvreté il convient, pour la CFDT, d'accroître l'accompagnement et la sécurisation des personnes. Mais il est aussi nécessaire de renforcer la citoyenneté et le pouvoir d'agir. Les personnes victimes de pauvreté sont souvent les catégories les plus stigmatisées, sur lesquelles continuent de s'inscrire des préjugés ou des stigmates qui vont permettre de justifier la diminution des aides ou le déni de droits. Pour lutter contre la pauvreté et les inégalités, il est nécessaire de renforcer la participation, l'égalité, la citoyenneté pleine et entière de toutes et tous, et notamment des plus fragiles. Compte tenu des crises que nous traversons, écologiques, de transformation du travail avec l'IA, mais aussi de fragilisation de notre cohésion sociale, nous avons là un enjeu démocratique de premier plan. ●

(7) L'Unédic montre que les jeunes en début de carrière sont moins couverts par l'assurance chômage, ce qui les rend particulièrement vulnérables en cas de perte d'emploi.

(8) [www.atd-quartmonde.fr/stop-maltraitance-institutionnelle](http://www.atd-quartmonde.fr/stop-maltraitance-institutionnelle).

(9) Assiduité, refus de rendez-vous, refus de contrôle, etc.

(10) Nous avons, avec quinze organisations, déposé quatre recours devant le Conseil d'Etat visant à demander l'annulation du décret « sanctions-remobilisation » (décret du 30 mai 2025 qui autorise la suspension ou la suppression du RSA et des allocations chômage dès le premier « manquement »).